



Municipalité régionale de comté des Sources

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4
T. : 819-879-6661
mrc.info@mrcdessources.com

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, que le ***Règlement 283-2024 encadrant les activités forestières sur le territoire de la MRC des Sources*** est entré en vigueur le 6 mars 2025. Une copie du règlement ainsi que ses annexes sont affichées dans toutes les municipalités touchées par le règlement ainsi que sur le site web de la MRC.

La Commission municipale du Québec a transmis un avis de conformité du règlement 283-2024 aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement durable et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Sources le 6 mars 2025. Conformément aux articles 79.19.11 à 79.19.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement 283-2024 est ainsi réputé conforme, et il entre immédiatement en vigueur.

Les propriétaires concernés par le règlement 283-2024 seront informés de leur assujettissement par courrier postal dans un délai de 3 mois suivant l'entrée en vigueur officielle.

Pour toute demande de déclaration ou de certificat d'autorisation, veuillez contacter votre inspecteur municipal.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce 12^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq (12 mars 2025).

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité régionale de comté des Sources

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4
T. : 819-879-6661
mrc.info@mrcdessources.com

Liens et documents utiles :

1. Règlement 283-2024 encadrant les activités forestières sur le territoire de la MRC des Sources, **adopté** le 27 novembre 2024, **entré en vigueur** le 6 mars 2025 :

https://mrcdessources.com/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2025/03/Reglement-283-2024_Activites-forestieres_ADOPTE_SeanceMRC_2024-11-27.pdf

Carte 1 : Protection des cours d'eau et des lacs

Carte 2 : Protection des milieux humides

Carte 3 : Protection des sites d'intérêts environnementaux et écologiques

2. Lien vers la plateforme en ligne de déclaration ou de demande de certificat d'autorisation pour des travaux d'abattage d'arbres :

2.1 <https://dev-mrc-des-sources.sigmont.org/>

3. Bottin des inspecteurs des municipalités / villes : https://mrcdessources.com/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2025/03/Bottin-des-inspecteurs-municipaux-MRC-des-Sources_mars2025.pdf